



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue par conférence téléphonique à Sainte-Monique le 16 décembre 2021 à 19h00 à laquelle séance sont présents :

Siège #1 – madame Marthe Tétreault
Siège #2 – madame Nathalie Chapdelaine
Siège #3 – madame Marylène Gauthier
Siège #4 – monsieur Michel Veilleux
Siège #5 – madame Moïra Trudelle
Siège #6 – monsieur Gilles Montembeault

Formant quorum sous la présidence de madame Denise Gendron, mairesse et assiste également à la séance, madame Sylvie Charbonneau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Il a été statué notamment ce qui suit :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Avis de motion et dépôt du règlement 2021-05 « Règlement rémunération des élus »

Je, soussigné(e), Marthe Tétreault conseillère, appuyé par monsieur Gilles Montembeault, conseiller, donnent avis de motion et déposent le règlement # 2021-05 ayant pour objet « Règlement rémunération des élus » qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Madame la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Proposé par : madame Marthe Tétreault

Appuyé par : monsieur Gilles Montembeault

Adopté à l'unanimité.

Vraie Copie Conforme, ce 17 décembre 2021.


Sylvie Charbonneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim



Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Monique

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Monique adoptera à une prochaine séance, le projet de règlement # 2021-04 « Règlement concernant le plan triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 »

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en date du 16-12-2021

QU'un projet de règlement a été déposé en date du 16-12-2021

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

QU'un avis public a été affiché le **17 décembre 2021**

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

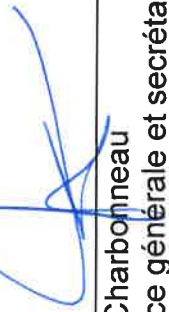
DONNÉ à Sainte-Monique, ce 17 décembre 2021.


Sylvie Charbonneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sylvie Charbonneau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Monique, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le **17 décembre 2021** entre 16h00 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 décembre 2021,


Sylvie Charbonneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim